

- EXERCICE 2023 -**Proposition des tarifs demi-pension et hébergement****TARIFS DEMI-PENSION (forfait 4 jours) :**

Calcul sur 138 repas 2022 / 142 j en 2023

Trimestres	2022	2023 Projet
Janvier – Mars – 43 j 43 j	146,20	146,20 €
Avril – Juil – 44 j 42 j	153,00	142,80 €
Septembre- Décembre – 52 j / 57 j	180,20	193,80 €
TOTAL	479,40 €	482,80 €

Soit **3,40 € par repas** (tarif encadré par le Conseil Départemental) donc **aucune augmentation**

Remise d'ordre calculée après 8 jours consécutifs d'absence pour maladie (sur justificatif). Remise d'ordre effective pour stage, voyages, sorties, journée pédagogique, exclusion, départ, motif religieux justifié par la famille, fermeture à l'initiative du collège. La remise d'ordre est calculée sur la base de : 2,72 €/repas.

En ce qui concerne le trimestre septembre-décembre, le Conseil Départemental étudie un nouveau mode de calcul du tarif de la restauration.

*Trimestre septembre décembre : date de rentrée non officielle

TARIFS EXTERNES HEBERGES (DP 1 ou 2 jours par semaine) :

2022	2023
4.30 €	4,40 €

TARIFS des HEBERGEMENTS :

Commensaux	2022	2023
Tarif commensaux	4.70 €	4,80 €
Tarif AED – Adjoints techniques-Adjoints Administratifs	4.30 €	4,40 €
Tarif personnels extérieurs	6.20 €	6,20 €

Taux de participation aux charges communes : 20 %

FDRPI : 22,5 %